

France-Lille: Services de transport ferroviaire public**OJ S 31/2020 13/02/2020****Rectificatif****Services****Base juridique:**

Règlement (CE) n° 1370/2007

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**I.1. Nom et adresses**

Nom officiel: Région Hauts-de-France

Numéro national d'identification: 20005374200017

Adresse postale: 151 avenue du Président Hoover

Ville: Lille Cedex

Code NUTS: FRE Hauts-de-France

Code postal: 59555

Pays: France

Point(s) de contact: Direction de l'achat public

Courriel: gestionprocedureap@hautsdefrance.fr**Adresse(s) internet:**Adresse principale: <http://www.hautsdefrance.fr>Adresse du profil d'acheteur: <https://marchespublics596280.fr>**Section II: Objet****II.1. Étendue du marché****II.1.1. Intitulé**

Organisation par la Région Hauts-de-France de procédures de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution de contrats de service public de transport ferroviaire de voyageurs

II.1.2. Code CPV principal

60210000 Services de transport ferroviaire public

II.1.3. Type de marché

Services

II.1.4. Description succincte

Organisation par la Région Hauts-de-France de procédures de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution de contrats de service public de transport ferroviaire de voyageurs relevant de sa compétence.

Les procédures de passation des contrats de service public porteront sur les services correspondant aux liaisons entre les villes listées ci-après (services à grande vitesse dits «TERGV» non inclus). Sont indiqués pour chaque périmètre une estimation du volume annuel de circulations (en millions de trains-kilomètres ou M Tkm) et de la fréquentation (en millions de voyageurs-kilomètres ou M Vkm):

— Beauvais vers Paris (900 000 Tkm; 135 000 000 Vkm),

— Lille vers Lens via Don-Sainghin et Lille vers Béthune (1 500 000 Tkm; 134 000 000 Vkm),

- Lille vers Valenciennes, et Aulnoye-Aymeries vers Maubeuge, Hirson, et Saint-Quentin (2 400 000 Tkm; 224 000 000 Vkm),
- Lille vers Douai et prolongations vers Amiens, Saint-Quentin, Lens, et Cambrai (4 500 000 Tkm; 367 000 000 Vkm),
- Lille vers Calais, Boulogne-sur-Mer, Rang-du-Fliers, et Dunkerque (3 400 000 Tkm; 285 000 000 Vkm),
- Saint-Pol-sur-Ternoise vers Étaples, Béthune, et Arras (600 000 Vkm; 25 000 000 Vkm),
- Paris vers Creil, Amiens, et Saint-Quentin (2 700 000 Tkm; 562 000 000 Vkm),
- Amiens vers Abbeville, Laon, Saint-Quentin, Albert, Compiègne, Creil, et Abancourt, Creil vers Beauvais, et Beauvais vers Le Tréport (3 400 000 Tkm; 186 000 000 Vkm),
- Lille vers Comines, Roubaix, Tourcoing, Courtrai, Ascq, Orchies, et Tournai (300 000 Tkm; 7 600 000 Vkm),
- Laon vers Paris (1 200 000 Tkm; 136 000 000 Vkm).

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.5. Date d'envoi du présent avis

11/02/2020

VI.6. Référence de l'avis original

Numéro de l'avis au JO série S: [2019/S 090-217357](#)

Section VII: Modifications

VII.1. Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.2. Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section: VI.1)

Endroit où se trouve le texte à rectifier:

Informations complémentaires

Au lieu de:

1) procédures: les procédures seront planifiées en plusieurs phases distinctes. Chaque procédure portera surtout ou partie des services listés au II.2.4). Les premières procédures devraient faire l'objet de la publication d'avis d'appels publics à concurrence à compter de mai 2020 en vue d'une attribution à partir de 2021, et concerneraient un volume indicatif de circulations de l'ordre de 6 M Tkm.

Lire:

1) procédures: les procédures seront planifiées en plusieurs phases distinctes. Chaque procédure portera surtout ou partie des services listés au II.2.4). Les premières procédures devraient faire l'objet de la publication d'avis d'appels publics à concurrence à compter de mai 2020 en vue d'une attribution à partir de 2021, et concerneraient un volume indicatif de circulations de l'ordre de 6 M Tkm.

Les premières procédures de mise en concurrence concerteront les lots ci-après:

- Beauvais vers Paris,
- Saint-Pol-sur-Ternoise vers Étaples, Béthune, et Arras,
- Amiens vers Abbeville, Laon, Hirson, Saint-Quentin, Albert, Compiègne, Creil, et Abancourt, Creil vers Beauvais, et Beauvais vers Le Tréport, Abbeville – Le Tréport.

Numéro de section: VI.1)

Endroit où se trouve le texte à rectifier:

Informations complémentaires

Au lieu de:

- 4) à titre indicatif, le périmètre fonctionnel du ou des contrats pourra comprendre:
- l'exploitation des circulations ferroviaires,
 - l'exploitation des circulations routières complémentaires ou de substitution,
 - la gestion des interfaces avec le gestionnaire d'infrastructure et le gestionnaire des gares, notamment pour l'octroi des capacités de circulations sur le réseau (commandes de sillons),
 - la gestion, l'entretien et la maintenance des biens, installations, équipements et matériels roulants utilisés pour le service,
 - le pilotage de prestations nécessaires à la bonne exécution du service qui seraient confiées à des tiers (prestations en gares par exemple),
 - la réalisation de prestations liées à la commercialisation du service: accueil et d'information des voyageurs, distribution, validation et contrôle de titres de transport, mise en œuvre de la politique tarifaire fixée par la région, actions de communication et de promotion, participation au développement de l'intermodalité,
 - la mesure, l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu,
 - la gestion des actions de prévention en faveur de la sûreté dans les trains et en gares, et la lutte contre la fraude,
 - la réalisation de prestations d'études et de conseil visant à améliorer l'offre et le service rendu.

Lire:

- 4) à titre indicatif, le périmètre fonctionnel du ou des contrats pourra comprendre:
- l'exploitation des circulations ferroviaires,
 - l'exploitation des circulations routières complémentaires ou de substitution,
 - la gestion des interfaces avec le gestionnaire d'infrastructure et le gestionnaire des gares, notamment pour l'octroi des capacités de circulations sur le réseau (commandes de sillons),
 - la gestion, l'entretien et la maintenance des biens, installations, équipements et matériels roulants utilisés pour le service,
 - le pilotage de prestations nécessaires à la bonne exécution du service qui seraient confiées à des tiers (prestations en gares par exemple),
 - la réalisation de prestations liées à la commercialisation du service: accueil et d'information des voyageurs, distribution, validation et contrôle de titres de transport, mise en œuvre de la politique tarifaire fixée par la région, actions de communication et de promotion, participation au développement de l'intermodalité,
 - la mesure, l'animation et l'amélioration de la qualité effective du service rendu,
 - la gestion des actions de prévention en faveur de la sûreté dans les trains et en gares, et la lutte contre la fraude,
 - la réalisation de prestations d'études et de conseil visant à améliorer l'offre et le service rendu,
 - l'éventuelle gestion des gares,
 - l'éventuelle gestion de l'infrastructure,
 - l'éventuelle réalisation de travaux, d'ouvrages ou d'installations liés aux obligations de service public.

VII.2. Autres informations complémentaires